



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 4 novembre 2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Renouvellement de l'extension des services de transports urbains aux communes de Biguglia, Brando et Sisco

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 4 novembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 29 octobre 2024.

PRÉSENTS : Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean-Jacques BIAGGINI, Jeanne CALLIER, Emmanuelle de GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Didier GRASSI, Mattea LACAVE, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI, Thérèse LORENZI, Jean-Louis MILANI, Julien MORGANTI, Emma MUSSIER, Marie-Hélène PADOVANI, Emmanuel PETRI-GUASCO, Martine PERFETTINI, Linda PIPERI, Bruno POLIFRONI, Louis POZZO DI BORGO, Gérard ROMITI, Michel ROSSI, Hélène SALGE, Jean-Michel SAVELLI, Pierre SAVELLI, Pierre-Baptiste SIMONI, Paul TIERI, Christelle TIMSIT

ONT DONNE POUVOIR :

Gilles BATESTI à Jean-Jacques BIAGGINI
Carulina COLOMBANI à Serge LINALE
Florence LOMBARDO à Marie-Christine BERTOLUCCI
Jean-Jacques PADOVANI à Marie-Hélène PADOVANI
Pierre-Michel SIMONPIETRI à Louis POZZO DI BORGO
Jean ZUCCARELLI à Hélène SALGE

ABSENTS :

Christine MALAFRONTÉ, Jean-Martin MONDOLONI, Leslie PELLEGRINI, Philippe PERETTI, Ivana POLISINI, Gilles SIMEONI, Françoise VESPERINI

QUORUM : 21

Pierre Baptiste SIMONI est désigné secrétaire de séance.

OBJET : Renouvellement de l'extension des services de transports urbains aux communes de Biguglia, Brando et Sisco

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, décidant d'attribuer la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du service de transports public de la CAB « Via Bastia » à la société des Autobus Bastiais ;

Considérant le contrat de concession de service public conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société d'Autobus Bastiais pour une durée de 3 ans, et dont l'échéance est prévue le 31 décembre 2024 ;

Considérant la procédure en cours, de renouvellement du contrat de concession de service public en transports de la CAB, et en particulier le Rapport de Principe approuvé au conseil communautaire du 18 Décembre 2023 faisant état des extensions actuelles de services sur les communes de Sisco, Brando et Biguglia, et du choix de conserver une consistance de service similaire dans le cadre du prochain contrat ;

Considérant la convention de délégation de l'organisation des services de transports non urbains réguliers et à la demande en date du 27 juillet 2022, conclue entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Collectivité De Corse, permettant une extension des services de transports communautaires sur les communes de Sisco, Brando et Biguglia, et la nécessité de la renouveler conjointement au renouvellement du contrat de concession ;

Vu l'intérêt public local renouvelé par les communes de Sisco, Brando, Biguglia ainsi que la communauté de communes de Marana Golo (au titre de son statut récent d'Autorité Organisatrice de la Mobilité) en faveur des services de transports réguliers de la CAB étendus sur leur territoire ;

Considérant les conventions de coopération en date du 28 septembre 2022, conclues entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et les communes de Sisco, Brando et Biguglia, permettant la rémunération de la CAB au titre des services rendus, et la nécessité de les renouveler conjointement au renouvellement du contrat de concession ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Oùï l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-L'extension des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia vers les communes de Sisco, Brando et Biguglia dans le cadre de la future Concession de Service Public en transports prévue à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

OBJET : Renouvellement de l'extension des services de transports urbains aux communes de Biguglia, Brando et Sisco

-Le renouvellement de la convention de délégation conclue entre la CAB et la CDC pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

-Le renouvellement des conventions de coopération entre la CAB et la commune de Sisco, la commune de Brando et la CCMG pour une durée de 7 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Louis POZZO DI BORGO